

**C.C.P.
CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

**ACCORD-CADRE
Fourniture d'énergie
Électricité / gaz naturel**

POUVOIR ADJUDICATEUR

CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-DENIS
ETABLISSEMENT SUPPORT DU GHT PLAINE DE FRANCE
Direction des Achats
2, rue du Docteur Delafontaine
BP 279
93205 SAINT-DENIS CEDEX

TABLE DE MATIERE

PREAMBULE

CLAUSES ADMINISTRATIVES

| | | |
|------------|---|----|
| Article 1 | OBJET DE L'ACCORD-CADRE | 3 |
| Article 2 | FORME ET MODALITES DE LA CONSULTATION / NATURE DU MARCHÉ | 3 |
| Article 3 | DUREE DU MARCHÉ / PERIODES DE LIVRAISON | 4 |
| 3.1 | Durée du marché | 4 |
| 3.2 | Période de livraison de la fourniture | 4 |
| Article 4 | ALLOTISSEMENT & CODES CPV DE LA NOMENCLATURE EUROPEENNE | 4 |
| Article 5 | ORGANISATION | 4 |
| 5.1 | Organisation des candidatures de l'accord-cadre | 4 |
| 5.2 | Organisation des offres des marchés subséquents | 4 |
| 5.2.1 | La mise en concurrence | 4 |
| 5.2.2 | Critères d'attribution des marchés subséquents | 5 |
| 5.3 | Modalités d'exécution des marchés subséquents | 6 |
| 5.3.1 | Généralités | 6 |
| 5.3.2 | Avance | 6 |
| Article 6 | MODALITES DE LIVRAISON ET CARACTERISTIQUES DU PRIX DE L'ENERGIE | 6 |
| 6.1 | Offre de base | 6 |
| 6.2 | Variantes libres ou imposées | 7 |
| Article 7 | SUIVI D'EXECUTION PERSONNALISE | 7 |
| Article 8 | MODE DE REGLEMENT ET DE FINANCEMENT | 7 |
| Article 9 | FACTURATION | 8 |
| Article 10 | DOCUMENTS CONTRACTUELS DU MARCHÉ | 9 |
| Article 11 | OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE | 9 |
| Article 12 | RESPONSABILITE DU TITULAIRE / ASSURANCE | 9 |
| 12.1 | Responsabilité du titulaire | 9 |
| 12.2 | Assurance | 9 |
| Article 13 | PENALITES | 10 |
| 13.1 | Pénalités en cas de retard dans la fourniture d'énergie | 10 |
| 13.2 | Pénalités en cas de travail dissimulé | 10 |
| Article 14 | DISPOSITIONS APPLICABLES AUX TITULAIRES ETRANGERS | 10 |
| Article 15 | LITIGES | 10 |
| Article 16 | DEROGATIONS | 10 |

CLAUSES TECHNIQUES

| | | |
|------------|--|----|
| Article 17 | POINTS DE LIVRAISON (PDL) | 11 |
| 17.1 | Caractéristiques & Consommations prévisionnelles des 3 PDL du lot 1 | 11 |
| 17.2 | Accords de rattachement des 3 PDL du lot 1 | 12 |
| 17.3 | Caractéristiques & Consommations prévisionnelles des 40 PDL du lot 2 | 13 |
| 17.4 | Responsabilité d'équilibre pour les 3 PDL du lot 1 et les 40 PDL du lot 2 | 18 |
| 17.5 | Caractéristiques & Consommations prévisionnelles des 11 PDL du lot 3 | 18 |
| 17.6 | Caractéristiques & Consommations prévisionnelles du PDL du lot 4 | 20 |
| 17.7 | Attestation de changement de fournisseur pour les 11 PDL du lot 3 et le PDL du lot 4 | 20 |
| 17.8 | Acheminement & Modulation pour les 11 PDL du lot 3 et le PDL du lot 4 | 20 |
| 17.9 | Modification du programme des livraisons | 21 |

PREAMBULE

Le GHT Plaine de France se compose de deux établissements :

- le Centre Hospitalier de Saint-Denis (établissement support);
- le Centre Hospitalier de Gonesse (établissement partie).

A ce titre, le Centre Hospitalier de Saint-Denis assure pour le compte de l'établissement partie :

- la procédure de passation et la signature des marchés ;
- la réalisation et la signature de tous les actes juridiques portant modification du ou des marchés (avenant, certificat administratif, reconduction, résiliation)

L'exécution du présent (commandes, réceptions, liquidations, paiements) relève du Centre Hospitalier de Saint-Denis et du Centre Hospitalier de Gonesse.

CLAUSES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 1 OBJET DE L'ACCORD-CADRE

Le présent accord-cadre a pour objet les prestations ci-après désignées pour le Centre Hospitalier de Gonesse (« CH GONESSE ») et le Centre Hospitalier de Saint-Denis (« CH ST-DENIS »), les deux établissements du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Plaine de France :

► la fourniture de l'énergie électrique active avec CARD souscrit par l'utilisateur, la responsabilité d'équilibre et les services associés, pour le site principal du CH GONESSE et les deux sites principaux du CH ST-DENIS suivants :

- CH GONESSE situé boulevard du 19 mars 1962 à Gonesse (95500),
- CH ST-DENIS, site Delafontaine, situé Chemin du Moulin Basset à Saint-Denis (93200),
- CH ST-DENIS, site Casanova, situé 2 avenue du Docteur Lamaze à Saint-Denis (93200).

► la fourniture d'électricité avec les composantes d'acheminement, la responsabilité d'équilibre et les services associés, pour les sites « non principaux » du CH GONESSE et du CH ST-DENIS.

► la fourniture de gaz naturel avec les composantes d'acheminement, de stockage, de modulation avec les services associés, pour le site principal du CH GONESSE et pour les sites « non principaux » du CH GONESSE et du CH ST-DENIS.

ARTICLE 2 FORME ET MODALITES DE LA CONSULTATION / NATURE DU MARCHÉ

La consultation est passée selon les modalités de l'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles ci-dessous désignés du Code de la commande publique :

- Les articles L. 2124-1 et R. 2124-1 (procédure formalisée)
- L'article L. 2124-2 et le 1° de l'article R. 2124-2 (appel d'offres)
- Les articles R. 2161-2 à R. 2161-5 (appel d'offres ouvert)

Le présent marché, qui est un marché de fournitures courantes et de services, est conclu sans minimum ni maximum (compte tenu de l'impossibilité d'apprécier précisément la quantité d'énergie qui sera fournie) et est un accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents conformément aux dispositions des articles ci-dessous désignés du Code de la commande publique :

- Le 1° de l'article L. 2125-1 (accord-cadre)
- L'article R. 2162-2 (accord-cadre exécuté par la conclusion de marchés subséquents)
- Le 3° de l'article R. 2162-4 (accord-cadre conclu sans minimum ni maximum)
- Les articles R. 2162-7 à R. 2162-12 (marchés subséquents)

ARTICLE 3 DUREE DU MARCHÉ / PERIODES DE LIVRAISON

3.1 DURÉE DU MARCHÉ

L'accord-cadre est conclu du 1^{er} janvier 2025, ou à défaut de sa date de notification (si elle est antérieure ou postérieure au 1^{er} janvier 2025), jusqu'au 31 décembre 2025.

L'accord-cadre est reconductible 3 (trois) fois par période de 12 (douze) mois par tacite reconduction, soit jusqu'au 31 décembre 2028. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction. Le Centre Hospitalier de Saint-Denis, en tant qu'établissement support, peut ne pas reconduire l'accord-cadre moyennant un préavis de 3 (trois) mois. Cette décision est notifiée par tout moyen (y compris électronique dont il est accusé réception par le titulaire) permettant de lui donner une date certaine.

La durée des marchés passés sur la base de l'accord-cadre sera fixée dans les marchés subséquents.

3.2 PÉRIODE DE LIVRAISON DE LA FOURNITURE

Les périodes de livraison de la fourniture seront spécifiées dans les différents marchés subséquents.

ARTICLE 4 ALLOTISSEMENT & CODES CPV DE LA NOMENCLATURE EUROPEENNE

Le présent accord-cadre est décomposé en trois lots de la façon suivante :

- Lot n°1 : Electricité – 3 sites HTA à courbe de charge (segment C1)
- Lot n°2 : Electricité – 40 sites BT & BT+ (segments C5 & C4)
- Lot n°3 : Gaz naturel – 11 sites T2
- Lot n°4 : Gaz naturel – 1 site T4

La prestation, objet du marché, relève des codes CPV suivants de la nomenclature européenne :

- code CPV 09310000-5 : électricité
- code CPV 09123000-7 : gaz naturel

ARTICLE 5 ORGANISATION

5.1 ORGANISATION DES CANDIDATURES DE L'ACCORD-CADRE

La sélection des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues aux articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur dresse la liste des candidats admis à présenter une offre. Le nombre de candidat n'est pas limité. Les candidats dont la candidature n'a pas été retenue, ainsi que les candidats sélectionnés (qui pourront donc soumissionner pour les marchés subséquents), seront informés via la plateforme de dématérialisation PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

5.2 ORGANISATION DES OFFRES DES MARCHÉS SUBSÉQUENTS

5.2.1 La mise en concurrence

Le nombre et la durée des marchés subséquents sont fixés par le pouvoir adjudicateur en fonction de la survenance des besoins et de l'état du marché de l'énergie. Le pouvoir adjudicateur procédera à une remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre concernés en prenant en compte l'évolution des marchés de l'électricité et/du gaz naturel qu'il pourra engager à la date de son choix.

Dans le souci permanent d'optimiser ses dépenses d'énergie, le GHT Plaine de France remettra en concurrence régulièrement les titulaires de l'accord-cadre et de ce fait **les marchés subséquents ne comporteront pas de clause de tacite reconduction.**

Les titulaires de l'accord-cadre seront remis en concurrence par l'envoi d'un courriel (ou via la plateforme de dématérialisation PLACE), qui précisera :

- la référence de l'accord-cadre,
- le lot et les points de livraisons concernés,
- la période de début et de fin de livraison de l'énergie,
- la quantité prévisionnelle indicative sur la période,

- la décomposition des prix (exprimé en euros HTT et TTC) liés à l'offre de fourniture d'énergie électrique active ou de gaz naturel que devra présenter le titulaire,
- la demande expresse d'allocation ARENH (ou la demande liée au nouveau dispositif remplaçant l'ARENH), si nécessaire,
- les suppléments et pénalités éventuels liés à un engagement spécifique,
- le délai de validité des prix de l'offre,
- la date et l'heure de remise de l'offre,
- le mode d'envoi des offres,
- les services associés,
- les options demandées,
- les variantes libres.

Dans le cadre de la prise en compte des objectifs de développement durable, les titulaires de l'accord-cadre pourront proposer en offre de base et/ou en variante libre une part des consommations avec de l'énergie verte produite à partir d'énergies renouvelables. Dans ce cas, lesdits titulaires préciseront le pourcentage proposé, le surcoût éventuel au MWh et les modalités de délivrance et d'utilisation des certificats.

Seules les offres remises au plus tard à la date et l'heure limite indiquées sur la lettre de consultation et qui respecteront les prescriptions ci-dessus seront considérées.

Toute négociation est exclue lors de la passation des marchés subséquents. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité, soit d'attribuer le marché au titulaire de l'accord-cadre dont l'offre de prix est la mieux disante dans le respect des dispositions de l'accord-cadre, soit de renouveler la consultation à une date ultérieure, soit de ne pas attribuer le marché subséquent aux titulaires de l'accord-cadre.

Chaque marché subséquent sera constitué d'un acte d'engagement et de la proposition du titulaire.

5.2.2 Critères d'attribution des marchés subséquents

Les titulaires de l'accord-cadre devront, à l'occasion de chacune des remises en concurrence, produire une copie (en cours de validité) de :

- **leur autorisation ministérielle d'exercice de l'activité d'achat d'électricité pour revente aux clients finals** (concernera les titulaires des lots 1 et 2 – électricité – de l'accord-cadre) ;
- **leur autorisation ministérielle de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs non domestiques assurant une mission d'intérêt général** (concernera les titulaires des lot 3 & 4 – gaz naturel – de l'accord-cadre).

Conformément aux articles R. 2152-6 et R. 2152-7 du Code de la commande publique, les marchés subséquents seront attribués aux offres économiquement les plus avantageuses (sous réserve qu'elles soient « régulières, acceptables et appropriées ») sur le critère unique du **coût unitaire global**.

Le coût unitaire global sera exprimé en euros hors TVA, taxes, charges, contributions par MWh consommé, ainsi que TVA, taxes, charges et contributions comprises par MWh consommé, sur la période de livraison demandée. Le titulaire précisera le montant des taxes, charges et contributions par MWh consommé (pour le cas particulier de la Contribution Tarifaire d'Acheminement, son montant pourra être précisé par mois), ainsi que les taux de TVA, à la date d'établissement de l'offre.

Le coût unitaire global comprendra :

- **pour l'électricité** : le coût de l'énergie électrique active avec la responsabilité d'équilibre, le suivi personnalisé et les services éventuels (Terme Variable proportionnel à la consommation), les frais liés au Mécanisme de Capacité, les frais liés à l'obligation du fournisseur vis-à-vis des certificats d'économie d'énergie (CEE), les éventuels frais de Soutirage RTE [*...et les frais d'acheminement (ainsi que la CTA) pour les 40 PDL du lot 2 qui n'ont pas de CARD*].
- **pour le gaz naturel** : les frais d'acheminement (lesquels englobent le Terme Fixe d'Acheminement et le Terme Variable d'Acheminement), les coûts de stockages, le coût « molécule », les frais liés à l'obligation du fournisseur vis-à-vis des certificats d'économie d'énergie (CEE) et des certificats de production de biogaz (CPB), la contribution tarifaire d'acheminement (CTA), la modulation, le suivi personnalisé et les services éventuels.

Ce coût unitaire devra respecter les modalités de livraison et les caractéristiques du prix proposés par le candidat lors de la mise en concurrence relative à la désignation des titulaires de l'accord-cadre.

5.3 MODALITÉS D'EXÉCUTION DES MARCHÉS SUBSÉQUENTS

5.3.1 Généralités

Elles seront conformes aux modalités décrites dans les différentes pièces de l'accord-cadre.

5.3.2 Avance

Conformément aux articles R. 2191-3 ou R. 2391-1 du Code de la commande publique, une avance forfaitaire pourra être versée au titulaire d'un marché subséquent qui le demande.

Les modalités du calcul et du remboursement de l'avance forfaitaire sont définies par rapport aux dispositions du Code de la commande publique. Pour les marchés subséquents d'un montant supérieur à 50 000 euros HT, la base de calcul de l'avance forfaitaire est le montant correspondant à 80% des consommations prévisionnelles.

ARTICLE 6 MODALITES DE LIVRAISON ET CARACTERISTIQUES DU PRIX DE L'ENERGIE

6.1 OFFRE DE BASE

Le candidat au lot 1 (électricité – 3 sites HTA à courbe de charge) doit présenter une offre de base intégrant la mise à disposition des quantités d'énergie électrique active nécessaires à l'alimentation en continu de la totalité des besoins des 3 PDL (sites principaux du GHT Plaine de France) :

- sans puissance(s) souscrite(s),
- sans engagement d'enlèvement minimal supérieur à 80% des consommations annuelles prévisionnelles indicatives,
- sans ratio horosaisonnier ou journalier,
- sans ratio de consommation minimal d'heures creuses,
- avec allocation ARENH (ou nouveau dispositif remplaçant l'ARENH), uniquement sur demande expresse du GHT Plaine de France et telle que spécifié lors de la passation des marchés subséquent,
- avec le coût de la garantie de capacité relative au mécanisme d'obligation de capacité qui devra être présenté tel que spécifié lors de la passation des marchés subséquent,
- avec le coût des certificats d'économie d'énergie (CEE) qui devra être présenté tel que spécifié lors de la passation des marchés subséquents,
- avec un prix de l'énergie électrique active, proportionnel à la consommation, qui s'entendra, sauf précision(s) contraire(s) spécifiée(s) lors de la passation des marchés subséquents, prix ferme, non révisable et non actualisable sur les périodes de livraison.

Le candidat au lot 3 (gaz naturel – 11 sites T2) doit présenter une offre de base intégrant la mise à disposition des quantités de gaz naturel nécessaires à l'alimentation en continu de la totalité des besoins des 11 PDL (sites secondaires du GHT Plaine de France) :

- sans souscription de capacité horaire et/ou journalière (de part les actuels tarifs d'acheminement « T2 »),
- sans engagements de consommations,
- avec les coûts d'acheminement (incluant le stockage), la modulation et les services, qui devront être déterminés et présentés tels que spécifié lors de la passation des marchés subséquents,
- avec le coût des certificats d'économie d'énergie (CEE) qui devra être présenté tel que spécifié lors de la passation des marchés subséquents,
- avec le coût des certificats de production de biogaz (CPB), lorsque cette nouvelle obligation s'appliquera et si le fournisseur n'en est pas exempté, qui devra être présenté tel que spécifié lors de la passation des marchés subséquents,
- avec un prix de la composante Molécule du gaz naturel, proportionnel à la consommation, qui s'entendra, sauf précision(s) contraire(s) spécifiée(s) lors de la passation des marchés subséquents, prix ferme, non révisable et non actualisable sur les périodes de livraison.

Le candidat au lot 4 (gaz naturel – 1 site T4) doit présenter une offre de base intégrant la mise à disposition des quantités de gaz naturel nécessaires à l'alimentation en continu de la totalité des besoins du PDL (site principal du CH GONESSE) :

- avec souscription de capacité journalière (en cas de dépassement des capacités souscrites, le titulaire refacturera au CH GONESSE, sans marge, les pénalités facturées par le gestionnaire de réseau),
- avec la possibilité, si spécifié lors de la passation des marchés subséquents, d'engagements de consommations annuelles minimales fixés au maximum à 80% des consommations annuelles prévisionnelles (dans cette hypothèse, le prix ou une formule de prix pour les quantités non consommées doit être précisée),
- avec la possibilité, si spécifié lors de la passation des marchés subséquents, d'engagements de consommations annuelles maximales fixés au minimum à 120% des consommations annuelles prévisionnelles (dans cette hypothèse, le prix ou une formule de prix pour la fourniture des quantités supplémentaires doit être précisée),
- avec les coûts d'acheminement (incluant le stockage), la modulation et les services, qui devront être déterminés et présentés tels que spécifié lors de la passation des marchés subséquents,
- avec le coût des certificats d'économie d'énergie (CEE) qui devra être présenté tel que spécifié lors de la passation des marchés subséquents,
- avec le coût des certificats de production de biogaz (CPB), lorsque cette nouvelle obligation s'appliquera et si le fournisseur n'en est pas exempté, qui devra être présenté tel que spécifié lors de la passation des marchés subséquents,
- avec un prix de la composante Molécule du gaz naturel, proportionnel à la consommation, qui s'entendra, sauf précision(s) contraire(s) spécifiée(s) lors de la passation des marchés subséquents, prix ferme, non révisable et non actualisable sur les périodes de livraison.

6.2 VARIANTES LIBRES OU IMPOSÉES

Les variantes libres sont :

- autorisées dans le respect des dispositions générales du dossier de consultation et peuvent porter notamment sur un prix de fourniture (énergie électrique active ou composante Molécule pour le gaz naturel) indexé et/ou d'autres modalités proposées par le candidat,
- obligatoirement accompagnées de l'offre de base.

ARTICLE 7 SUIVI D'EXECUTION PERSONNALISE

Le titulaire du marché devra assurer un suivi personnalisé. Les prix de son offre doivent intégrer cette prestation.

ARTICLE 8 MODE DE REGLEMENT ET DE FINANCEMENT

Le paiement s'effectuera par mandats administratifs selon les règles de la comptabilité publique.

Le délai de paiement est fixé à 50 (cinquante) jours à compter de la date de réception de la facture conforme et du service fait, conformément aux dispositions des articles R. 2192-10 à R. 2192-15 du Code de la commande publique.

En cas de retard dans les paiements, conformément aux articles R. 2192-31 à R. 2192-36 du Code de la commande publique, le titulaire a droit au paiement d'intérêts moratoires et à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement. Le taux des intérêts moratoires éventuellement dus est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros.

Une suspension du délai de paiement peut être prononcée en cas d'erreur dans la facturation du fait du titulaire, signifiée par le CH GONESSE ou le CH ST-DENIS par courrier recommandé ou courriel avec avis de réception.

Le comptable assignataire chargé des paiements est : le Trésorier Payeur Général.

ARTICLE 9 FACTURATION

Le GHT Plaine de France demande une facture détaillée pour chaque point de livraison (PDL).

Toutes les composantes de prix relatives à la fourniture d'électricité ou de gaz naturel (énergie consommée, acheminement, stockage, taxes, charges et contributions), sont facturées mensuellement, à consommations et termes échus, sans acompte ni dépôt de garantie préalables.

Les factures afférentes au règlement, élaborées suivant les consommations communiquées par le gestionnaire du réseau publique de distribution d'électricité (ENEDIS) ou de gaz naturel (GRDF), doivent porter, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du créancier,
- la date d'établissement de la facture,
- le numéro du PRM ou du PCE,
- l'adresse du PDL,
- les relevés d'index de comptage communiqués par GRDF pour le gaz naturel et par ENEDIS pour l'électricité (pour l'énergie électrique active, s'il existe un CARD souscrit par l'utilisateur, les index de comptage ne sont pas exigés),
- les quantités consommées communiquées par ENEDIS ou GRDF (exprimées en MWh),
- les différentes composantes du prix de la fourniture d'énergie électrique active ou de la fourniture et de l'acheminement du gaz naturel (telles que décrites dans le présent CCP),
- les coordonnées bancaires (RIB) du créancier,
- les conseils de suivi et d'optimisation.

Conformément à l'article R. 6132-16 du Code de la santé public, l'exécution du présent marché relève de chaque établissement partis du GHT Plaine de France dans le périmètre de leur besoin propre. L'exécution est entendue comme l'émission et la gestion des commandes, des ordres de service, la vérification du service fait, la liquidation et le mandatement des factures.

De ce fait, le(s) titulaire(s) du/des marché(s) subséquent(s) du présent accord-cadre devra :

- établir ses factures de fourniture d'énergie dont l'électricité ou le gaz naturel alimentent un ou plusieurs établissements du CH GONESSE, à l'attention du destinataire suivant :

Centre Hospitalier de Gonesse
Direction du Patrimoine et de la Logistique
2 boulevard du 19 mars 1962
95500 GONESSE

- établir ses factures de fourniture d'énergie dont l'électricité ou le gaz naturel alimentent un ou plusieurs établissements du CH ST-DENIS, à l'attention du destinataire suivant :

Centre Hospitalier de Saint-Denis
Direction des Travaux et Investissements
2 rue du Docteur Pierre Delafontaine
93205 SAINT-DENIS Cedex

Les factures du titulaire afférentes au paiement doivent être adressées par voie dématérialisée permettant de donner date certaine à leur réception et portant les mentions légales via la plateforme officielle CHORUS-PRO : <https://chorus-pro.gouv.fr>

→ **Identifiant du CH GONESSE** : SIRET n°269 500 047 00015

→ **Code service pour le CH GONESSE** : SERV_TECH_LSCP

→ **Identifiant du CH ST-DENIS** : SIRET n°269 301 016 00011

→ **Code service pour le CH ST-DENIS** : TECH_LSCP

À noter que les numéros et intitulés complets du compte courant précisé sur l'acte d'engagement devront obligatoirement être rappelés sur chaque facture présentée.

Aucun règlement ne pourra être effectué par virement à un compte différent de celui précisé sur l'acte d'engagement sauf en cas de changement de domiciliation bancaire.

Dans ce cas, il appartiendra au titulaire d'en aviser le Centre Hospitalier de Saint-Denis (en tant qu'établissement support) et de lui communiquer le numéro et l'intitulé du nouveau compte au profit duquel les règlements devront être effectués.

ARTICLE 10 DOCUMENTS CONTRACTUELS DU MARCHÉ

Les pièces contractuelles désignées ci-dessous et qui constituent le présent marché prévalent les unes sur les autres et dans l'ordre suivant en cas de contradiction entre elles :

Pour l'accord-cadre :

- L'Acte d'Engagement (AE) à l'accord-cadre,
- Le présent Cahier des Clauses Particulières (CCP),
- Le Règlement de la Consultation (RC),
- Le mémoire technique du titulaire pour chaque lot concerné,
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de Fournitures Courantes et de Services (CCAG-FCS) approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009. Ce document d'ordre général n'est pas joint matériellement au marché, mais il est téléchargeable sur le site de <http://www.legifrance.gouv.fr/>. Les candidats déclarent expressément le connaître, s'y référer et l'accepter. Il est applicable pour tout ce à quoi il n'est pas formellement dérogé par le Cahier des Clauses Particulières.

Pour les marchés subséquents :

- L'Acte d'Engagement (AE) au marché subséquent concerné, qui intègre le Bordereau de Prix Unitaire (BPU),
- Le présent Cahier des Clauses Particulières (CCP) et les « points 5 minutes » (électricité) ou les « débits journaliers » (gaz naturel) si existants,
- Le mémoire technique du titulaire pour chaque lot,
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de Fournitures Courantes et de Services (CCAG-FCS) approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009. Ce document d'ordre général n'est pas joint matériellement au marché, mais il est téléchargeable sur le site de <http://www.legifrance.gouv.fr/>. Les candidats déclarent expressément le connaître, s'y référer et l'accepter. Il est applicable pour tout ce à quoi il n'est pas formellement dérogé par le Cahier des Clauses Particulières.

Le marché est établi en un seul exemplaire original. Il est conservé par le pouvoir adjudicateur et fait seul foi en cas de contestation.

ARTICLE 11 OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE

Le titulaire s'engage à assurer la confidentialité de l'accord-cadre confié ainsi que des documents et informations de toute nature concernant le GHT Plaine de France.

ARTICLE 12 RESPONSABILITE DU TITULAIRE / ASSURANCE

12.1 RESPONSABILITÉ DU TITULAIRE

Les prestations seront exécutées sous l'entière responsabilité de l'entreprise titulaire du marché. Celui-ci devra se conformer strictement aux prescriptions du présent cahier des clauses particulières (CCP) et du CCAG-FCS.

12.2 ASSURANCE

Le titulaire de l'accord-cadre doit justifier d'une assurance contractée auprès d'une compagnie agréée, garantissant sa responsabilité pour couvrir la réparation de tous les dommages humains, matériels et financiers causés par une faute professionnelle, intentionnelle ou non, résultant :

- d'une interruption de mise à disposition d'énergie électrique active qui pourrait lui incomber ;
- d'une défaillance liée à son action en tant que responsable d'équilibre auprès du gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité ;

- d'une interruption de mise à disposition de gaz naturel ;
- d'une modulation inadaptée auprès du gestionnaire du réseau public de distribution de gaz naturel.

ARTICLE 13 PÉNALITES

13.1 PÉNALITÉS EN CAS DE RETARD DANS LA FOURNITURE D'ÉNERGIE

Lorsque le délai contractuel d'exécution d'un marché est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, une pénalité forfaitaire de 1 % du montant du marché annuel en euros HT par jour de retard. Les pénalités des gestionnaires de réseaux, consécutives à un manquement d'exécution(s) qui relève du fait du titulaire du marché, seront automatiquement à la charge dudit titulaire.

13.2 PÉNALITÉS EN CAS DE TRAVAIL DISSIMULÉ

Des pénalités peuvent être infligées au cocontractant s'il ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du Code du travail, relatifs à la déclaration de l'activité de l'entreprise et la déclaration des salariés de l'entreprise. Le montant des pénalités est, au plus, égal à 10% du montant du contrat et ne peut excéder celui des amendes encourues en application des articles L. 8224-1, L. 8224-2 et L. 8224-5.

ARTICLE 14 DISPOSITIONS APPLICABLES AUX TITULAIRES ETRANGERS

En cas de litige, la loi française est seule applicable. Le tribunal administratif français est seul compétent.

La monnaie de compte du marché est l'euro. Le prix libellé en euro(s) reste inchangé en cas de variation de change.

Tous les documents doivent être rédigés en français.

Si le titulaire est établi dans un autre pays de l'union européenne sans avoir d'établissement en France, il facture ses prestations hors TVA et a droit à ce que l'administration lui communique un numéro d'identification fiscal.

ARTICLE 15 LITIGES

A défaut de règlement amiable, relatif à la *procédure et à l'exécution* de l'accord-cadre au Centre Hospitalier de Saint-Denis, conformément au second alinéa de l'article R. 312-11 du Code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Montreuil (93) sera seul compétent à statuer sur les litiges relatifs l'exécution à l'accord-cadre, conformément à la législation en vigueur :

Tribunal Administratif de Montreuil

Adresse : 7 rue Catherine Puig, 93100 MONTREUIL

Tél : 01 49 20 20 00

Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Site : <http://montreuil.tribunal-administratif.fr>

A défaut de règlement amiable, relatif à l'exécution de l'accord-cadre au Centre Hospitalier de Gonesse, conformément au second alinéa de l'article R. 312-11 du Code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise (95), sera seul compétent à statuer sur l'objet du litige, conformément à la législation en vigueur :

Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Adresse : 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex

Tél : 01 30 17 34 00

Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

ARTICLE 16 DEROGATIONS

Par dérogation à l'article 1 du CCAG-FCS, le présent CCP ne prévoit pas d'article récapitulatif des dérogations au CCAG-FCS, ces dernières sont précisées directement dans les articles du présent CCP concernés par ces dérogations.

Les Conditions Générales de Vente (CGV) du Titulaire, ou plus largement toutes réserves aux exigences définies dans le CCP, ne sont pas applicables et sont d'office exclues de l'accord-cadre sans qu'il ne soit nécessaire pour la Centre Hospitalier de Saint-Denis (en tant qu'établissement support) de prendre une décision spécifique en ce sens.

CLAUSES TECHNIQUES

ARTICLE 17 POINTS DE LIVRAISON (PDL)

17.1 CARACTÉRISTIQUES & CONSOMMATIONS PRÉVISIONNELLES DES 3 PDL DU LOT 1

| N° du PDL | Adresse du PDL | Caractéristiques du PDL |
|-----------|--|--|
| 1 | Centre Hospitalier de Gonesse (CH GONESSE), boulevard du 19 mars 1962, 95500 Gonesse | <ul style="list-style-type: none"> • N° du Point de Référence et Mesure (PRM) : 50067293767492 • N° de l'Identifiant De Comptage (IDC) : 22546553 • Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) : ENEDIS • N° du CARD souscrit et géré par le CH GONESSE : 799551 (c) • Classe de tension : HTA • Puissances souscrites (P1 à P5) : 2900 kW • Type de comptage: télé relevé (courbe de mesure) • Consommation prévisionnelle indicative : 16 700 MWh/an |
| 2 | Centre Hospitalier de Saint-Denis (CH ST-DENIS), <u>Site Delafontaine</u> , Chemin du Moulin Basset, 93200 Saint-Denis | <ul style="list-style-type: none"> • N° du Point de Référence et Mesure « regroupement » (PRM RE) : 50019047743818 (a) • N° des 2 Identifiants De Comptage (IDC) « physiques » : 21509942 (« principal ») & 21446298 (« secours ») • Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) : ENEDIS • N° du CARD souscrit et géré par le CH ST-DENIS : 4776150 (b) • Classe de tension : HTA • Puissances souscrites (à partir du 1^{er} janvier 2021): 1561 kW (P1, P2 et P3), 1731 kW (P4 et P5) • Type de comptage: télé relevé (courbe de mesure) • Consommation prévisionnelle indicative : 9 400 MWh/an |
| 3 | Centre Hospitalier de Saint-Denis (CH ST-DENIS), <u>Site Casanova</u> , 2 avenue du Docteur Lamaze, 93200 Saint-Denis | <ul style="list-style-type: none"> • N° du Point de Référence et Mesure (PRM) : 30002150330490 • N° de l'Identifiant De Comptage (IDC) : 21503304 • Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) : ENEDIS • N° du CARD souscrit et géré par le CH ST-DENIS : 4602450 (b) • Classe de tension : HTA • Puissances souscrites (P1 à P5) : 300 kW • Type de comptage: télé relevé (courbe de mesure) • Consommation prévisionnelle indicative : 1 100 MWh/an |

Précisions :

- a : Depuis début janvier 2021, le PRM « regroupement » (PRM RE) agrège les données de comptage des deux PRM « physiques » du site Delafontaine du CH ST-DENIS :
 - PRM du poste de livraison électrique principal n°30002150994216
 - PRM du poste de livraison électrique secondaire, faisant office de secours, n°50072893791489
- b : Contrat d'Accès au Réseau public de Distribution d'électricité (CARD) souscrit par le CH ST-DENIS auprès d'ENEDIS avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2021. Ce contrat est toujours actif et est géré par le CH ST-DENIS.
- c : CARD souscrit par le CH GONESSE auprès d'ENEDIS le 1^{er} janvier 2016. Ce contrat est toujours actif et est géré par le CH GONESSE.

Précisions : Pour chacun des 3 PDL du présent lot n°1, un fichier au format Excel où figurent les « points 5 minutes » sur 12 mois glissants, sera communiqué lors de la passation des marchés subséquents.

| Période | Historique des consommations en 2023-2024 (à titre indicatif) en MWh | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------|------------------|----------------------|
| | CH GONESSE | CH ST-DENIS | | GHT Plaine de France |
| | | Site Delafontaine | Site Casanova | |
| octobre 2023 | 1 423,236 | 779,958 | 85,398 | 2 288,592 |
| novembre 2023 | 1 405,312 | 735,158 | 87,318 | 2 227,788 |
| décembre 2023 | 1 449,075 | 770,226 | 96,983 | 2 316,284 |
| janvier 2024 | 1 424,961 | 792,322 | 103,451 | 2 320,734 |
| février 2024 | 1 298,746 | 738,445 | 93,567 | 2 130,758 |
| mars 2024 | 1 377,973 | 768,690 | 97,002 | 2 243,665 |
| avril 2024 | 1 327,468 | 739,098 | 86,524 | 2 153,090 |
| mai 2024 | 1 314,680 | 745,441 | 84,858 | 2 144,979 |
| juin 2024 | 1 323,173 | 765,502 | 81,950 | 2 170,625 |
| juillet 2024 | 1 467,624 | 841,441 | 89,682 | 2 398,747 |
| août 2024 | 1 515,378 | 874,443 | 90,073 | 2 479,894 |
| septembre 2024 | 1 269,223 | 776,482 | 83,732 | 2 129,437 |
| TOTAL (sur 12 mois glissants) | 16 596,849 | 9 327,206 | 1 080,538 | 27 004,593 |

17.2 ACCORDS DE RATTACHEMENT DES 3 PDL DU LOT 1

Le titulaire du marché aura l'obligation d'effectuer au plus vite la mise en place (en relation avec le GHT Plaine de France) auprès d'ENEDIS, pour une prise d'effet à la date effective du début de la fourniture (cette date sera précisée lors de la passation des marchés subséquents) :

- d'un accord de rattachement au périmètre du Responsable d'Equilibre (RE) des 3 PRM du présent lot 1 du GHT Plaine de France,
- d'un accord de rattachement aux 3 PRM du présent lot 1 du GHT Plaine de France à l'Acteur Obligé (AO) qu'il est.

17.3 CARACTÉRISTIQUES & CONSOMMATIONS PRÉVISIONNELLES DES 40 PDL DU LOT 2

| N° du PDL | Etablissement consommateur & Adresse du Point De Livraison (PDL) | Numéro du Point de Référence et de Mesure (PRM) | Consommation annuelle prévisionnelle (MWh/an) | Type de prix de fourniture actuelle (engagement) | Données de comptage et d'acheminement |
|-----------|---|---|---|---|---|
| 1 | CH GONESSE, CMP Bel Air , Avenue du Bel Air, 95380 Louvres | 21287843599887 | 25,0 | Prix sortie du tarif réglementé - post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 041 • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option HP/HC (MU avec différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 18 kVA |
| 2 | CH GONESSE, HDJ Hôtel Dieu , 38 rue de l'Hôtel Dieu, 95500 Gonesse | 22503183742410 | 11,5 | Prix sortie du tarif réglementé – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 094 • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 18 kVA |
| 3 | CH GONESSE, CAMSP Claret , 4 rue Claret, 95500 Gonesse | 22503473178029 | 16,0 | Prix sortie du tarif réglementé – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 464 • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option HP/HC (MU avec différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 24 kVA |
| 4 | CH GONESSE, Maison ADO , 78 rue de Paris, Bât A LR C, 95500 Gonesse | 22529088233484 | 20,0 | Prix sortie du tarif réglementé – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 705 • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. ou égal à 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 36 kVA |
| 5 | CH GONESSE, Logt 1 Ch. Mort. , rue du Thillay, 95500 Gonesse | 22505499227298 | 8,5 | Prix sortie du tarif réglementé – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 967 • <u>Type de compteur</u>: Electromécanique (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 6 kVA |
| 6 | CH GONESSE, Logt 2 Ch. Mort. , rue du Thillay, 95500 Gonesse | 22505643945058 | 30,0 | Prix sortie du tarif réglementé – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 065 • <u>Type de compteur</u>: Electromécanique (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 6 kVA |
| 7 | CH GONESSE, Ch. Mortuaire , rue du Thillay, 95500 Gonesse | 22505354509443 | 11,0 | Prix sortie du tarif réglementé – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 414 • <u>Type de compteur</u>: Electromécanique (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 24 kVA |

| | | | | | |
|----|--|----------------|------|--|---|
| 8 | CH GONESSE, CMP Dormoy 1 , 66 avenue Max Dormoy, 95200 Sarcelles | 22514616456792 | 6,0 | <u>Prix sortie du tarif réglementé</u> – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 252 • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 30 kVA |
| 9 | CH GONESSE, Pédopsy 1 , 24 avenue du 8 mai 1945, 95200 Sarcelles | 22550072344939 | 9,0 | <u>Prix de marché</u> (engagement jusqu'au 02-06- 2024) | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 108 • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 9 kVA |
| 10 | CH GONESSE, Pédopsy 2 , 24 avenue du 8 mai 1945, 95200 Sarcelles | 22552966700929 | 25,0 | <u>Prix de marché</u> (engagement jusqu'au 02-06- 2024) | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 908 • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 9 kVA |
| 11 | CH GONESSE, CMP Leclerc , 199 avenue de la Division Leclerc, 95200 Sarcelles | 22555282182350 | 8,5 | <u>Prix sortie du tarif réglementé</u> – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 589 • <u>Type de compteur</u>: Electromécanique (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 15 kVA |
| 12 | CH GONESSE, Logt Valérie 1 , 47 avenue Paul Valérie, 12ED, 95200 Sarcelles | 22517510819902 | 7,0 | <u>Prix sortie du tarif réglementé</u> – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 867 • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 6 kVA |
| 13 | CH GONESSE, Logt Valérie 2 , 47 avenue Paul Valérie, 11EG EST, 95200 Sarcelles | 22507380573905 | 6,0 | <u>Prix sortie du tarif réglementé</u> – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 869 • <u>Type de compteur</u>: Linky • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 6 kVA |
| 14 | CH GONESSE, Logt Valérie 3 , 47 avenue Paul Valérie, 13E COTE OUEST, 95200 Sarcelles | 22519826304796 | 5,0 | <u>Prix sortie du tarif réglementé</u> – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 038 • <u>Type de compteur</u>: Linky • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 9 kVA |
| 15 | CH GONESSE, Logt Valérie 4 , 47 avenue Paul Valérie, 13E COTE OUEST, 95200 Sarcelles | 22518089691111 | 4,0 | <u>Prix sortie du tarif réglementé</u> – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 812 • <u>Type de compteur</u>: Linky • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 6 kVA |

| | | | | | |
|----|--|----------------|-----|---|--|
| 16 | CH GONESSE, Logt Limousin 1 , 3 passage du Limousin, ESC D 5ED, 95200 Sarcelles | 22522865311080 | 3,5 | Prix sortie du tarif réglementé – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 597 • <u>Type de compteur</u>: Linky • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 6 kVA |
| 17 | CH GONESSE, Logt Limousin 2 , 3 passage du Limousin, ESC OUEST 13ED, 95200 Sarcelles | 22527641065994 | 0,5 | Prix sortie du tarif réglementé – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 338 • <u>Type de compteur</u>: Linky • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 6 kVA |
| 18 | CH GONESSE, Logt Limousin 3 , 3 passage du Limousin, 11EG ESC EST, 95200 Sarcelles | 22526483323554 | 0,5 | Prix sortie du tarif réglementé – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 787 • <u>Type de compteur</u>: Linky • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 6 kVA |
| 19 | CH GONESSE, Logt Limousin 4 , 3 passage du Limousin, 13ED ESC OUEST, 95200 Sarcelles | 22526917409489 | 5,5 | Prix sortie du tarif réglementé – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 991 • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 6 kVA |
| 20 | CH GONESSE, Logt Limousin 5 , 3 passage du Limousin, 13ED ESC OUEST, 95200 Sarcelles | 22527496280626 | 1,5 | Prix sortie du tarif réglementé – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 078 • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 9 kVA |
| 21 | CH GONESSE, Logt Limousin 6 , 3 passage du Limousin, 13ED ESC OUEST, 95200 Sarcelles | 22525325581110 | 5,0 | Prix de marché (engagement jusqu'au 31-05- 2027) | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 831 • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option HP/HC (MU avec différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 6 kVA |
| 22 | CH GONESSE, Logt Limousin 7 , 3 passage du Limousin, 11EG ESC EST, 95200 Sarcelles | 22525759667051 | 2,5 | Prix de marché (engagement jusqu'au 04-06- 2025) | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 083 • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 6 kVA |
| 23 | CH GONESSE, Logt Fontaine , 2 rue Fontaine Saint-Pierre, 95500 Gonesse | 22569753976989 | 6,0 | Prix de marché (engagement jusqu'au 01-03- 2025) | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 000 • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 6 kVA |

| | | | | | |
|----|---|----------------|------|---|---|
| 24 | CH GONESSE, Logt Gassien , 66 avenue Alexandre Gassien, 95500 Gonesse | 22567149055405 | 1,5 | Prix sorti du tarif <u>réglementé</u> – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 305 • <u>Type de compteur</u>: Electromécanique (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 6 kVA |
| 25 | CH GONESSE, CMP & CATT République , 66 avenue de la République, 95400 Arnouville | 22586685890085 | 9,5 | Prix sorti du tarif <u>réglementé</u> – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 937 • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option HP/HC (MU avec différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 18 kVA |
| 26 | CH GONESSE, CMP Semart , 34 avenue Pierre Semart, 1er étage, 95400 Arnouville | 22568885585889 | 13,5 | Prix sorti du tarif <u>réglementé</u> – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 409 • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 9 kVA |
| 27 | CH GONESSE, CATT Semart , 34 avenue Pierre Semart, RDC, 95400 Arnouville | 22569030303602 | 12,0 | Prix sorti du tarif <u>réglementé</u> – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 501 • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 12 kVA |
| 28 | CH GONESSE, CMP Furmanek , 7 rue Furmanek, 95500 Gonesse | 50022141813684 | 33,0 | Prix de marché (engagement jusqu'au 23-09- 2020) | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 031136032061 • <u>Type de compteur</u>: PME-PMI (segment C4) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT sup. 36 kVA, CU avec différenciation temporelle (4 postes horosaisonniers) • <u>Puissance souscrite actuelle (pour chacun des 4 postes suivants: HPH, HCH, HPE, HCE)</u>: 108 kVA |
| 29 | CH GONESSE, Crèche Drouhot , 34 rue Albert Drouhot, 95500 Gonesse | 50094175831739 | 37,0 | Prix de marché (engagement jusqu'au 31-12- 2024) | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 041636005347 • <u>Type de compteur</u>: PME-PMI (segment C4) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT sup. 36 kVA, CU avec différenciation temporelle (4 postes horosaisonniers) • <u>Puissance souscrite actuelle (pour chacun des 4 postes suivants: HPH, HCH, HPE, HCE)</u>: 54 kVA |
| 30 | CH ST-DENIS, Pédopsy , 4 rue Franklin, 93200 Saint-Denis | 21547033170499 | 9,5 | Prix de marché (engagement jusqu'au 02/03/2023) | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 9 kVA |

| | | | | | |
|----|---|----------------|------|--|--|
| 31 | CH ST-DENIS, CMP Bauer , 78 rue du Docteur Bauer, 93400 Saint-Ouen | 21511577417792 | 12,0 | Prix sorti du tarif réglementé – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 30 kVA |
| 32 | CH ST-DENIS, CMP Merlin , 27 rue Félix Merlin, 93800 Epinay- sur-Seine | 21501591827246 | 8,5 | Prix sorti du tarif réglementé – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 6 kVA |
| 33 | CH ST-DENIS, CMP Gibault 1 , 2 rue Gibault, 93200 Saint- Denis | 21549638121910 | 4,5 | Prix sorti du tarif réglementé – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 837 • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 18 kVA |
| 34 | CH ST-DENIS, CMP Gibault 3 , 2 B rue Gibault, 93200 Saint- Denis | 21549782839740 | 11,0 | Prix sorti du tarif réglementé – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 905 • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 18 kVA |
| 35 | CH ST-DENIS, CMP Gibault 4 , 2 B rue Gibault, 93200 Saint- Denis | 21550216993155 | 6,0 | Prix sorti du tarif réglementé – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 919 • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 18 kVA |
| 36 | CH ST-DENIS, CMP Marronniers 1 , 11 allée des marronniers, RDC, porte 87, 93380 Pierrefitte-sur- Seine | 21542402303648 | 4,5 | Prix sorti du tarif réglementé – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 333 • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 12 kVA |
| 37 | CH ST-DENIS, CMP Marronniers 2 , 11 allée des marronniers, 1er étage, 93380 Pierrefitte-sur- Seine | 21542547021492 | 4,0 | Prix sorti du tarif réglementé – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 347 • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 12 kVA |
| 38 | CH ST-DENIS, CMP Marronniers 3 , 13 allée des marronniers, 93380 Pierrefitte-sur- Seine | 21545730813008 | 4,5 | Prix sorti du tarif réglementé – post Tarif Bleu Pro | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 727 • <u>Type de compteur</u>: Linky (segment C5) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT inf. 36 kVA, Option Base (CU sans différenciation temporelle) • <u>Puissance souscrite actuelle</u>: 6 kVA |

| | | | | | |
|----|---|----------------|------|--|--|
| 39 | CH ST-DENIS, CMP Saulnier 1 , Le Parc du Colombier, 14 rue Jules Saulnier, 93200 Saint- Denis | 30002151839971 | 13,5 | <u>Prix de marché</u> (engagement jusqu'au 31-12- 2024) | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 031536372025 • <u>Type de compteur</u>: PME-PMI (segment C4) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT sup. 36 kVA, Courte Utilisation, avec différenciation temporelle (4 postes horsaisonniers) • <u>Puissance souscrite actuelle (pour chacun des 4 postes suivants: HPH, HCH, HPE, HCE)</u>: 42 kVA |
| 40 | CH ST-DENIS, CMP Saulnier 2 , Le Parc du Colombier, 14 rue Jules Saulnier, 93200 Saint- Denis | 30002151857109 | 29,5 | <u>Prix de marché</u> (engagement jusqu'au 31-12- 2024) | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Identifiant de comptage</u>: 041536042749 • <u>Type de compteur</u>: PME-PMI (segment C4) • <u>Tarif d'acheminement</u>: Tarif BT sup. 36 kVA, Courte Utilisation, avec différenciation temporelle (4 postes horsaisonniers) • <u>Puissance souscrite actuelle (pour chacun des 4 postes suivants: HPH, HCH, HPE, HCE)</u>: 48 kVA |

Remarques :

- Consommation prévisionnelle cumulée des 40 PDL ci-dessus: **431,5 MWh/an**

17.4 RESPONSABILITÉ D'ÉQUILIBRE POUR LES 3 PDL DU LOT 1 ET LES 40 PDL DU LOT 2

Le titulaire du marché aura la charge, pour le compte du GHT Plaine de France, auprès d'ENEDIS d'assurer la responsabilité d'équilibre.

Les prix de son offre doivent intégrer cette prestation.

17.5 CARACTÉRISTIQUES & CONSOMMATIONS PRÉVISIONNELLES DES 11 PDL DU LOT 3

| N° du PDL | Etablissement consommateur & Adresse du Point De Livraison (PDL) | Numéro du Point de Comptage et d'Estimation (PCE) | Consommation annuelle prévisionnelle (MWh/an) | Engagement de fourniture | Données de comptage et d'acheminement |
|-----------|--|---|---|---------------------------|--|
| 1 | CH GONESSE, Logt Fontenay , 12 chemin de Fontenay, 95500 Gonesse | 22504630920483 | 15 | jusqu'au 31 décembre 2024 | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD)</u>: GRDF • <u>Tarif d'acheminement</u>: T2 • <u>Profil</u>: P11 • <u>CAR</u>: 13,768 MWh (depuis avril 2023) • <u>Identifiant de comptage</u>: 1621B103735640 |
| 2 | CH GONESSE, Logt Gassien , 66 avenue Alexandre Gassien, 95500 Gonesse | 22567293773241 | 15 | jusqu'au 31 décembre 2024 | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD)</u>: GRDF • <u>Tarif d'acheminement</u>: T2 • <u>Profil</u>: P11 • <u>CAR</u>: 0,434 MWh (depuis avril 2023) • <u>Identifiant de comptage</u>: 103 |
| 3 | CH GONESSE, CMP Furmanek , 7 rue Furmanek, 95500 Gonesse | 22564109854836 | 228 | jusqu'au 31 décembre 2024 | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD)</u>: GRDF • <u>Tarif d'acheminement</u>: T2 • <u>Profil</u>: P12 • <u>CAR</u>: 227,728 MWh (depuis avril 2023) • <u>Identifiant de comptage</u>: 624 |

| | | | | | |
|----|---|----------------|-----|---------------------------|---|
| 4 | CH GONESSE, CAMSP Claret , 4 rue Claret, 95500 Gonesse | 22503617895852 | 67 | jusqu'au 31 décembre 2024 | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD)</u>: GRDF • <u>Tarif d'acheminement</u>: T2 • <u>Profil</u>: P12 • <u>CAR</u>: 66,953 MWh (depuis avril 2023) • <u>Identifiant de comptage</u>: 4421B200176182 |
| 5 | CH GONESSE, HDJ Hôtel Dieu , 38 rue de l'Hôtel Dieu, 95500 Gonesse | 22503328460289 | 75 | jusqu'au 31 décembre 2024 | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD)</u>: GRDF • <u>Tarif d'acheminement</u>: T2 • <u>Profil</u>: P12 • <u>CAR</u>: 75,221 MWh (depuis avril 2023) • <u>Identifiant de comptage</u>: 4421B200183937 |
| 6 | CH GONESSE, Crèche Drouhot , 20 rue Emmanuel Rain & 34 rue Albert Drouhot, 95500 Gonesse | 22553545449965 | 225 | jusqu'au 31 décembre 2024 | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD)</u>: GRDF • <u>Tarif d'acheminement</u>: T2 • <u>Profil</u>: P12 • <u>CAR</u>: 224,500 MWh (depuis avril 2023) • <u>Identifiant de comptage</u>: 04221200828519 |
| 7 | CH GONESSE, CMP Leclerc , 199 avenue de la Division Leclerc, 95200 Sarcelles | 22555426900116 | 24 | jusqu'au 31 décembre 2024 | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD)</u>: GRDF • <u>Tarif d'acheminement</u>: T2 • <u>Profil</u>: P12 • <u>CAR</u>: 23,679 MWh (depuis avril 2023) • <u>Identifiant de comptage</u>: 4320B125758838 |
| 8 | CH GONESSE, CMP Dormoy , 66 avenue Marx Dormoy, 95200 Sarcelles | 22514761174559 | 56 | jusqu'au 31 décembre 2024 | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD)</u>: GRDF • <u>Tarif d'acheminement</u>: T2 • <u>Profil</u>: P12 • <u>CAR</u>: 56,323 MWh (depuis avril 2023) • <u>Identifiant de comptage</u>: 4420B162977887 |
| 9 | CH GONESSE, CMP & CATT , 66 avenue de la République, 95400 Arnouville | 22500289312050 | 68 | jusqu'au 31 décembre 2024 | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD)</u>: GRDF • <u>Tarif d'acheminement</u>: T2 • <u>Profil</u>: P12 • <u>CAR</u>: 68,198 MWh (depuis avril 2023) • <u>Identifiant de comptage</u>: 1621B102906526 |
| 10 | ST-DENIS, CMP Franklin , 4 rue Franklin, 93200 Saint-Denis | 21551953606706 | 102 | jusqu'au 31 décembre 2024 | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD)</u>: GRDF • <u>Tarif d'acheminement</u>: T2 • <u>Profil</u>: P12 • <u>CAR</u>: 101,454 MWh (depuis avril 2023) • <u>Identifiant de comptage</u>: 05181000081460 |
| 11 | CH ST-DENIS, SMUR , 2 rue du Docteur Delafontaine, 93200 Saint-Denis | 21534442785949 | 105 | jusqu'au 31 décembre 2024 | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD)</u>: GRDF • <u>Tarif d'acheminement</u>: T2 • <u>Profil</u>: P12 • <u>CAR</u>: 104,378 MWh (depuis avril 2023) • <u>Identifiant de comptage</u>: 1623B200527744 |

Remarques / Précisions :

- Consommation prévisionnelle cumulée des 11 PDL ci-dessus: **980 MWh/an**
- Acheminement : Conformément aux dispositions du tarif d'utilisation du réseau public de distribution de gaz naturel (GRDF), le choix de l'option tarifaire à appliquer et le profil CAR du point de livraison reviennent à l'expéditeur titulaire du marché.

17.6 CARACTÉRISTIQUES & CONSOMMATIONS PRÉVISIONNELLES DU PDL DU LOT 4

| Adresse du PDL | Caractéristiques du PDL |
|--|--|
| Centre Hospitalier de Gonesse (CH GONESSE), Boulevard du 19 mars 1962 95500 GONESSE | <ul style="list-style-type: none"> • N° du Point de Comptage et d'Estimation (PCE) : GI132278 • Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) : GRDF • Propriétaire du poste de livraison : GRDF • Option tarifaire : T4 • Capacité Journalière d'Acheminement (CJA) à souscrire : 85 MWh/jour • Profil : P16 • Utilisations : chauffage des locaux, production d'ECS • Consommation Annuelle de Référence (CAR) : 15 523,967 MWh (depuis le 1^{er} avril 2024) • Consommation prévisionnelle indicative : 20 100 MWh/an |

| Historique des consommations en 2023-2024 (à titre indicatif) en MWh | |
|---|-------------------|
| octobre 2023 | 1 325 |
| novembre 2023 | 2 165 |
| décembre 2023 | 2 647 |
| janvier 2024 | 2 777 |
| février 2024 | 2 465 |
| mars 2024 | 2 392 |
| avril 2024 | 1 981 |
| mai 2024 | 1 161 |
| juin 2024 | 877 |
| juillet 2024 | 705 |
| août 2024 | 595 |
| septembre 2024 | 867 |
| TOTAL sur 12 mois | 20 057 MWh |

Acheminement : Conformément aux dispositions du tarif d'utilisation du réseau public de distribution de gaz naturel (GRDF), le choix de l'option tarifaire à appliquer et le profil CAR du point de livraison reviennent à l'expéditeur titulaire du marché.

17.7 ATTESTATION DE CHANGEMENT DE FOURNISSEUR POUR LES 11 PDL DU LOT 3 ET LE PDL DU LOT 4

Le titulaire du marché aura l'obligation d'effectuer les formalités de rattachement effectif au réseau public de distribution de gaz naturel (GRDF) pour une prise d'effet à la date effective du début de la fourniture (cette date sera précisée lors de la passation des marchés subséquents) et de fournir une preuve de ce rattachement.

17.8 ACHEMINEMENT & MODULATION POUR LES 11 PDL DU LOT 3 ET LE PDL DU LOT 4

Le titulaire du marché, responsable d'un/de contrat(s) unique(s), aura la charge, pour le compte du GHT Plaine de France auprès de GRDF :

- d'optimiser les coûts d'acheminement mensuel ;
- de sécuriser la continuité de la fourniture ;
- d'assurer la responsabilité de la modulation.

Les prix de son offre doivent intégrer ces prestations.

Le titulaire doit pouvoir communiquer les références du/des contrat(s) d'acheminement qu'il aura souscrit auprès de GRDF.

17.9 MODIFICATION DU PROGRAMME DES LIVRAISONS

Le GHT Plaine de France s'engage à informer le titulaire du marché de toute évolution significative pouvant influencer sur le volume des consommations : arrêts maintenance, panne, nouveau bâtiment ...